

# COMMUNE DE DRACY LE FORT

ARRONDISSEMENT  
DE CHALON SUR SAONE

CANTON DE GIVRY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE du 12 Novembre 2018

Nombre de membres  
affiliés au Conseil  
Municipal : 15  
En exercice : 13

Présents : 10  
Procurations : 3  
Vote  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abst : 0

Date de la convocation  
05.11.2018  
Date de l'affichage  
05.11.2018

Délibération  
n° 46-2018

### OBJET :

**Règlement  
Municipal du  
cimetière et  
nouveaux tarifs**

Le Maire,  
Olivier  
GROSJEAN



L'an 2018

Le 12 Novembre à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de : Monsieur Olivier GROSJEAN – Maire

Présents : Olivier GROSJEAN – Christian WAGENER – Carole NEYRAT – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Françoise REMONDIÈRE – Nathalie SCHOUMACHER – Bernard FORGET – Georges PAUCHARD – Mireille MENAND.

Excusés ayant donné procuration :

Dominique HOCQUET procuration à Olivier GROSJEAN

Jean SURDEL procuration à Christian WAGENER

Jean-Bernard TUETÉY procuration à Mireille MENAND

Excusé : Stéphane KIRCHE

Absente : Séverine GOMES

Secrétaire de séance : Françoise REMONDIÈRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de mettre à jour le règlement municipal du cimetière.

Après lecture, il est décidé à l'unanimité de maintenir le paragraphe concernant le scellement des urnes sur les pierres tombales.

Le Conseil Municipal décide également de fixer les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 de la manière suivante :

**Pour les concessions :**

- ➔ 15 ans – 2 m<sup>2</sup> : 210 €
- ➔ 15 ans – 4 m<sup>2</sup> : 420 €
- ➔ Fourniture d'une caisse à ossements : 30 €

**Pour le scellement d'urne sur les concessions :**

- ➔ Droit forfaitaire : 50 €

L'entreprise qui effectuera le scellement devra obligatoirement être labellisée pour intervenir dans l'enceinte du cimetière.

**Pour le columbarium :**

- ➔ Case pour 15 ans : 1 200 €

**Pour le jardin du souvenir :**

- ➔ Plaque gravée apposée sur la stèle pour 15 ans : 50 €

Accord à l'unanimité.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture  
le 14/11/2018 et publié, affiché ou notifié :

Le maire

